

Contrat local de sécurité : compte rendu de la réunion du Groupe de Travail “ SDF ”

(28/02/02)

NB : La première réunion de travail sur le contrat local de sécurité, sur le thème des SDF, a eu lieu avant la fin des vacances scolaires et donc sans qu'une véritable concertation puisse être organisée au sein d'ACCOMPLIR. Le bureau a jugé qu'il était important d'y participer ; dans l'urgence, nous avons donc recherché les propositions déjà faites sur ce sujet dans le passé, réfléchi au sein du bureau, pris contact avec les autres associations mobilisées sur ce sujet (et qui n'étaient pas forcément invitées, comme la Soupe Saint-Eustache et la Clairière).

Une vingtaine de personnes ont participé à cette réunion : outre le Maire, le Commissaire Principal et le Substitut du Procureur, étaient représentés notamment la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris, la BAPSA (Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri), l'Agora Emmaüs, l'association “ Vivre aux Halles ”, l'association “ Aux captifs la libération ”, l'association “ Riverains Châtelet-les Halles ”, la Mission Polonaise, et ACCOMPLIR.

M. le Commissaire Novaro a tout d'abord présenté le diagnostic de sécurité concernant les SDF ; ensuite les représentants des différentes institutions ou associations ont présenté leur action et/ou soumis des propositions concrètes.

1) Diagnostic

On constate sur l'arrondissement une forte présence de SDF, qui s'explique facilement par sa position centrale, avec plusieurs points de fixation : la place Maurice Barrès (près de la Mission Polonaise), la rue du 29 juillet, la rue d'Argenteuil, la rue des Bourdonnais (près de l'Agora – Emmaüs), le secteur des Halles, en surface mais aussi dans la voirie souterraine. Outre ces points de fixation permanents, il existe quelques points de regroupement ponctuel, comme lors de la distribution de la soupe devant Saint-Eustache en hiver.

En réalité les personnes qui sont désignées par le terme de “ SDF ” regroupent des catégories très différentes : des personnes quasiment sédentarisées, qu'on pourrait presque considérer comme des habitants de l'arrondissement, bien qu'elles n'aient pas de vrai domicile ; des toxicomanes, qui sont souvent malades ; des personnes venues de Pologne et d'autres pays de l'Est, qui sont souvent en groupe.

Il n'existe pas de lieu d'accueil pour la nuit sur l'arrondissement, ce qui pose des problèmes au moment de la fermeture des lieux d'accueil de jour.

La présence de ces SDF dans la rue n'est pas une infraction en soi : la réforme du Code pénal, en 1994, a supprimé le délit de mendicité et de vagabondage. Il n'existe rien non plus dans le code de la Santé publique, alors même que beaucoup de ces personnes sont malades et nécessiteraient des soins. En aucun cas les policiers ne disposent donc de moyens coercitifs, pour obliger par exemple ces personnes à se rendre dans les centres d'accueil : ils peuvent seulement prendre contact avec elles et leur proposer cette solution. C'est uniquement en période de très grand froid, lorsqu'il existe un risque d'atteinte à l'intégrité physique de ces personnes (qui n'en sont pas forcément conscientes, lorsqu'elles sont en état d'ébriété) que la police peut, d'autorité, les envoyer dans un centre d'hébergement.

En 2001, 521 interventions ont été réalisées ; dans 421 cas, elles se sont soldées par un refus, et dans 100 cas seulement elles ont abouti à la prise en charge de la personne par le car de la BAPSA pour être transportées au Centre d'Hébergement des Personnes Sans Abri (CHAPSA). Depuis le 1^{er} janvier 2002, la proportion s'est légèrement améliorée : 94 interventions, 49 prises en charge, 45 refus.

Par ailleurs, les SDF commettent peu d'agressions, et celles-ci se produisent généralement entre eux. On ne peut donc pas considérer qu'ils posent un réel problème de sécurité ; mais l'image pitoyable qu'ils donnent d'eux-mêmes, et certains de leurs propos ou de leurs comportements, qui relèvent de l'incivilité, tendent à créer un *sentiment* d'insécurité parmi la population.

2) L'action de la police du 1^{er}

Le commandant de police Oclin explique que sa mission consiste surtout à faire respecter l'interdiction de consommer de l'alcool sur le secteur des Halles et sur la place Maurice Barrès. Par ailleurs, il demande aux SDF de se déplacer lorsque leur présence, par exemple sur une bouche de chaleur, gêne le passage des touristes ou des passants en général. Cette mission ne pose généralement pas de difficulté quand il s'agit d'une personne seule, mais elle peut être plus conflictuelle lorsqu'il s'agit d'un groupe ou lorsque les personnes sont en état d'ébriété.

Depuis deux mois, des opérations matinales sont organisées avec le BAPSA (voir ci-dessous), 3 ou 4 matins par semaine, entre 7h et 8h : les personnes sont plus "réceptives" le matin, après une nuit passée dehors, lorsqu'on leur propose d'aller au chaud, de prendre une douche et un petit déjeuner, qu'à d'autres moments de la journée.

En ce qui concerne les SDF "permanents" sur l'arrondissement, le commandant Oclin estime qu'il n'y en a guère plus d'une quarantaine.

L'association "Aux captifs la libération" indique des chiffres différents : selon ses propres recensements, environ 180 à 200 personnes se trouvent régulièrement dans le secteur du Forum ; une trentaine dort chaque nuit dans le tunnel des Halles (elles arrivent entre une heure et deux heures du matin).

Le Maire souhaite que des éclaircissements puissent être obtenus sur les chiffres exacts de la population de marginaux dans l'arrondissement.

3) La BAPSA

La Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri est un service de la Préfecture, créé en 1955 à la suite de l'Appel de l'Abbé Pierre en 1954 ; il intervient en collaboration avec le SAMU social mais aussi avec d'autres associations qui peuvent offrir des centres d'hébergement complémentaires (comme Emmaüs), ou encore avec la RATP.

Les ressources en hébergement de la BAPSA sont en effet limitées (250 lits, dans le CHAPSA situé à Nanterre) ainsi que ses moyens (un seul car). Les refus fréquents des SDF de monter dans le car s'expliquent par la mauvaise réputation qu'avait le centre d'hébergement précédent, qui datait du 19^{ème} siècle ; le centre actuel est beaucoup mieux conçu. Par ailleurs,

certaines SDF forment des “ réseaux ” sur un secteur donné : ils ne souhaitent pas s'éloigner les uns des autres.

Selon l'Association “ Aux captifs la libération ”, ces refus s'expliquent aussi par le fait que la durée de transport est de 4 à 5h ; par ailleurs, une fois à Nanterre, les SDF doivent revenir sur Paris par leurs propres moyens. Enfin, beaucoup ne souhaitent pas se rendre dans les centres d'hébergement, en raison de la violence qu'on y trouve parfois, du fait qu'on y dort mal, mais aussi des maladies qu'on peut y attraper (la gale, par exemple).

Concernant la durée du transport en car, le major Le Querret précise que celle-ci est due au fait que le car, qui commence sa tournée à 13h30, doit circuler dans tout Paris et passer par 9 points obligatoires ; à chaque fois, il faut le temps de prendre en charge les personnes, de noter leur nom, etc. Par ailleurs, le CHAPSA, qui est un centre d'accueil de nuit, n'ouvre de toute façon qu'à 17h.

4) L'Agora – Emmaüs

Mme Anne de Gouy souligne en commençant qu'il faut faire attention à ce que l'expression “ sans feu ni lieu ” ne glisse pas vers “ sans foi ni loi ”, dont elle est loin d'être synonyme. La population des SDF est extrêmement variée.

L'Agora offre un accueil de jour à des personnes qui ont des besoins de soins médicaux, d'hygiène, et pour une minorité, peuvent tirer parti d'une aide à l'insertion. Des cours d'apprentissage du français sont également organisés, ainsi que des activités sportives et culturelles qui permettent de recréer du lien.

L'Agora organise aussi une maraude, la nuit, pour aller au devant des personnes qui ne viennent pas d'elles-mêmes au centre d'accueil. Par exemple, il a fallu deux ans et demi de passages nocturnes de ce type pour qu'une vieille dame qui séjournait rue Victoria se laisse convaincre de venir prendre un petit-déjeuner. Peu à peu, ceux qui viennent une fois à l'Agora pour un petit déjeuner prennent l'habitude de revenir, et parfois restent pour des activités dans la journée.

Il serait souhaitable de démultiplier les centres d'accueil et donc d'en créer de nouveaux ; un projet avait été monté sur l'arrondissement, pour lequel les autorisations et le financement avaient été obtenus ; mais le voisinage s'y est opposé et il a dû être abandonné.

Les personnes qui stationnent à l'extérieur du centre d'accueil, dans la rue des Bourdonnais, créent des nuisances aux riverains ; des salariés de l'Agora interviennent désormais également dans la rue auprès de ces personnes pour limiter ces nuisances.

En finissant, Mme de Gouy a insisté sur le fait qu'un nombre important de ces personnes souffrent de maladies mentales, et qu'il n'existe pas pour elles de dispositifs suffisants.

5) L'association “ Aux captifs la libération ”

L'association “ Aux captifs la libération ”, implantée au 92 rue Saint-Denis près de l'église Saint-Leu, offre un accueil de jour et la possibilité d'une domiciliation aux personnes disposant d'une autorisation de séjour. Elle effectue également des tournées-rue le matin, l'après-midi et en soirée pour aller à la rencontre des SDF, rompre leur isolement, développer

une relation de confiance, qui permet, le cas échéant, de résoudre certaines difficultés et de commencer un suivi social.

M. Christophe Louis souligne que pour la majorité de ces personnes, la réinsertion par le travail est une utopie ; en revanche, elles peuvent essayer de se réinsérer “ par rapport à elles-mêmes ”, en commençant par exemple par prendre en charge leur propre corps à travers des soins médicaux ; lorsqu’une personne demande qu’on l’aide à entreprendre des soins dentaires, c’est un très bon signe, même s’il faudra peut-être encore dix ans pour la sortir de la rue.

En revanche, beaucoup de gens ignorent que parmi les SDF qui dorment dans le tunnel des Halles, un certain nombre sont des salariés et se rendent à leur travail tous les matins : c’est parce qu’il ne disposent pas de garanties suffisantes pour pouvoir louer un appartement qu’ils dorment dans la rue.

L’association connaît bien les personnes sédentarisées dans le quartier ; en revanche les relations sont plus difficiles avec les personnes venues de l’est, pour des raisons de langue mais aussi par qu’elles ont un autre mode de vie que celui des SDF “ classiques ”. Il existe d’ailleurs des rivalités entre les deux groupes de population et certaines formes de racisme.

En ce qui concerne les toilettes, M. Louis signale que la situation est devenue très difficile avec la fermeture des sanisettes dans le cadre du plan Vigipirate : les SDF sont généralement refoulés des cafés et n’ont donc d’autre choix que de faire leurs besoins dans la rue. Il est difficile de comprendre qu’on puisse les verbaliser dans ce contexte, comme c’est pourtant le cas actuellement.

L’association souhaiterait ouvrir sur le secteur du 1^{er} d’autres centres d’accueil de jour pour décongestionner les centres existants et éviter que les SDF ne stationnent continuellement sur les bouches d’air chaud. Elle compte poursuivre son action de terrain et envisage également d’étendre son action aux toxicomanes qui fréquentent le secteur.

6) La Mission polonaise

La Mission polonaise accueille tous les Polonais qui se présentent, et qui souvent ne connaissent que cette adresse en arrivant en France. Contrairement à ce que beaucoup d’habitants du quartier croient, ce n’est évidemment pas la Mission qui les fait venir ; elle finance au contraire environ un millier de billets de retour par an, comme pour cette grand-mère de soixante-dix ans qui s’est présentée en expliquant qu’on lui avait dit qu’il était très facile de trouver des enfants à garder. Maintenant, ce sont aussi des Ukrainiens et des Russes qui se présentent à la Mission polonaise.

Il y a quelques années, la Mission mettait à la disposition de ces personnes les salles de catéchisme, qui ne sont occupées que le mercredi, le samedi et en soirée pour des réunions. Comme elle ne sont pas aux normes de sécurité, cette possibilité a été supprimée ; il n’est également plus possible de stocker les bagages des personnes qui arrivent, alors que c’est un service dont elles sont très demandeuses.

Le fait que la place Maurice Barrès soit devenue une zone sur laquelle il est impossible de consommer de l’alcool a, selon Monseigneur Jez, résolu ce problème à 95%, en tout cas pendant la semaine. En revanche, sur cette même place, des marchands vendent des journaux

polonais en contrebande (c'est-à-dire sans payer les taxes, contrairement à la petite librairie de la Mission), mais aussi de l'alcool et des cigarettes ; des camionnettes venues directement de Pologne s'installent également dans les rues adjacentes pour vendre illégalement des boissons alcoolisées.

La Mission polonaise n'a bénéficié d'aucune aide publique depuis 15 ans qu'elle exerce ses activités ; des fidèles de la paroisse apportent leur aide bénévolement. Monseigneur Jez est en discussion avec le Ministère de l'Aide sociale pour la création d'une Maison des sans abris pour les gens des pays de l'Est.

Par ailleurs, l'association CONCORDE (association de bienfaisance créée par les laïcs de la Mission polonaise) va sans doute obtenir bientôt que les personnes qui sont en France depuis au moins 10 ans sans papiers, dont beaucoup travaillent au noir, ont des enfants scolarisés, etc., puissent bénéficier d'une régularisation, et elle les aidera à préparer leur dossier pour la Préfecture. Cette mesure toucherait la moitié des personnes qui fréquentent la paroisse ; cent-cinquante d'entre elles se sont déjà inscrites sur une liste d'attente.

7) L'association " Vivre aux Halles "

Mme Thomas déplore que les commerçants, les copropriétés ou les riverains n'aient aucune possibilité de donner des tâches à faire aux SDF, en les rémunérant sous forme de tickets-emplois ou même de tickets d'hébergement : le problème des SDF n'est pas près d'être résolu, il faut même prévoir que leur nombre ira en augmentant, et il lui paraîtrait beaucoup plus positif et efficace, plutôt que de les assister continuellement, de chercher à rendre à ces personnes une marge d'autonomie et le sentiment d'un intérêt à leur propre vie. On pourrait par exemple leur confier le nettoyage d'un bout de rue, la sortie des poubelles, le recyclage de certains déchets, etc.

Elle regrette que nous nous soyons coupés de ces personnes, qui autrefois étaient beaucoup mieux intégrées dans les immeubles et dans la vie du quartier : le dialogue a été interrompu ; comment le rétablir ?

Selon Mme Vautherin, l'idée de pouvoir rémunérer les SDF au noir n'est vraiment pas dans l'air du temps : les " associations intermédiaires ", qui avaient cette fonction, ont été supprimées.

8) L'association ACCOMPLIR

Fractionner les centres d'accueil

Sachant que, comme l'a rappelé M. Novaro, le fait d'errer dans la rue n'est pas un délit, sachant que le quartier des Halles est traditionnellement un point de convergence pour les SDF, et sachant enfin que c'est la concentration de SDF dans quelques lieux précis qui entraîne des nuisances pour les riverains, l'association est favorable à ce qu'il y ait plusieurs " petits " points d'accueil pour eux dans le quartier, plutôt que seulement deux ou trois grands centres d'accueil qui favorisent cette concentration.

Elisabeth signale que l'ancien local de la halte-garderie, sur la terrasse Lautréamont, est actuellement inutilisé, et qu'apparemment aucun projet consistant n'existe pour celui-ci : peut-être pourrait-il devenir un centre d'accueil de jour complémentaire ?

M. le Maire signale qu'il a déjà suggéré au musée d'utiliser l'ancien local de la halte-garderie pour proposer des ateliers aux enfants.

Accueillir plus dignement les SDF dans les rues

Par ailleurs, Elisabeth souligne que c'est l'accueil des SDF en général qu'il faudrait améliorer, y compris pour leur vie dans la rue : M. Contassot a annoncé son intention de rendre les toilettes gratuites, y compris les sanisettes Decaux ; en attendant, on peut faire savoir aux SDF que, comme cela a été indiqué lors du CICA sur la propreté, les monnayeurs des toilettes publiques de la rue Berger n'ayant pas été changés, leur accès est actuellement gratuit.

Autre élément d'accueil " minimum " important, qui manque cruellement dans ce quartier comme dans tout Paris : les bancs publics. Chacun a raisonné de manière égoïste : je supprime le banc devant chez moi pour être tranquille. Finalement, comme on n'a pas supprimé les SDF en supprimant les bancs, ils se contentent de toute plate-forme leur permettant de se reposer (ex. le bas des murs de La Poste de la rue des Halles), voire se couchent par terre. Les conséquences négatives sont nombreuses :

- les gens sont gênés pour entrer chez eux par les SDF qui s'installent sur le pas de leur porte ;
- comme les SDF se mettent de toute façon par terre, tant qu'à faire, ils se mettent dans les endroits les plus passants et les plus intéressants pour eux (à proximité des distributeurs d'argent, voire à la sortie des écoles), ce qui génère un sentiment d'insécurité ;
- la vision de ces personnes assises ou couchées par terre, directement sur le sol, génère chez nous un sentiment de culpabilité, qui ne tarde pas à se transformer en peur et en agressivité, ce qui ne facilite pas une relation " humaine " avec elles.

D'une façon plus générale, il est regrettable que les bancs aient disparu des rues de Paris : certes, ils étaient utilisés et parfois monopolisés par des SDF, mais ils permettaient aussi à des personnes âgées de sortir prendre l'air devant leur porte, de papoter avec leurs voisins, et plus généralement, aux familles ou aux touristes de se reposer dans la rue ; actuellement, si on veut se reposer, on est obligé de consommer dans un café.

Mobiliser davantage les habitants

Lors du repas organisé récemment pour les personnes qui distribuent la Soupe Saint-Eustache, Elisabeth a constaté que celles-ci étaient encore plus nombreuses que l'an dernier, et que beaucoup d'habitants du quartier (dont un certain nombre d'adhérents d'ACCOMPLIR) sont bénévoles dans cette association : manifestement, les gens sont heureux de pouvoir faire quelque chose pour les SDF, face auxquels on se sent généralement démunis, impuissants et coupables.

Il serait souhaitable que les habitants connaissent mieux les associations de leur quartier qui s'occupent des SDF, de façon à pouvoir soit les aider bénévolement, soit savoir où orienter les personnes qui sont dans la rue. D'une façon générale, quand on connaît mieux ce type de personnes et la situation qu'elles vivent, on en a moins peur, et quand on a moins peur, on est moins agressif. ACCOMPLIR serait donc très intéressé par la visite des centres d'accueil que le Maire du 1^{er} avait proposé d'organiser lors du CICA du 28/06. L'association " Aux captifs la libération " souhaite qu'au cours de cette visite, on n'interroge pas uniquement les

responsables de ces centres, mais aussi leurs usagers, qui ont souvent une vision des choses assez différente.

M. le Maire indique que la visite des centres d'accueil pour les SDF est prévue [la date nous a été communiquée quelques jours après : le mardi 26 mars ; mais une fois de plus, un seul représentant par association est admis, ce qui n'est pas très favorable à une large diffusion de l'info auprès des habitants !].

Elisabeth signale que les Bachiques Bouzouks ont proposé au père Trinez d'animer une fête, en octobre prochain, à laquelle seront invitées les diverses associations du quartier St Denis, mais aussi les SDF qui sont accueillis par " Aux captifs la libération " : cette paroisse a depuis de nombreuses années l'habitude d'accueillir les SDF, et montre qu'il est possible pour les habitants de les fréquenter, de leur parler, de ne pas se sentir en insécurité avec eux.

Une péniche pour les SDF ?

Elisabeth signale que, alors que beaucoup de centres d'accueil ont une mauvaise réputation, il en existe deux qui apparemment fonctionnent très bien, la péniche des Restos du Cœur et celle des Oeuvres des ordres de Malte : il s'agit de petites structures, (70-80 lits pour l'une, 35-40 lits pour l'autre), dans lesquelles les gens sont accueillis pendant une à deux semaines ; ils ne se sentent pas anonymes, et peuvent mieux être pris en charge qu'ailleurs. De plus l'une des deux péniches accepte les chiens, ce qui est un aspect très important pour les SDF concernés. Par ailleurs, ces péniches sont implantées loin du voisinage, ce qui évidemment facilite les choses. Plutôt que les Vedettes du Pont-Neuf, qui polluent leur environnement et détruisent le charme du Square du Vert-Galant, pourquoi n'aurions-nous pas une péniche de ce type dans le 1^{er} arrondissement, qui ne dispose d'aucun lieu d'accueil de nuit ?

M. le Maire signale que l'espace occupé par les Vedettes du Pont-Neuf a déjà été diminué de moitié, et pense qu'il serait possible d'étudier l'implantation d'une péniche dans ce secteur.

Que la lutte contre l'ivresse publique n'empêche pas des fêtes conviviales pour les habitants

Depuis l'origine, l'association ACCOMPLIR s'est donné pour objectif, entre autres, d' " accroître la sécurité par d'autres moyens que les seuls moyens répressifs ", et estime que ceci passe notamment par la réappropriation, l'occupation et l'animation du jardin des Halles par les riverains ; aussi bien la police que la Mairie du 1^{er} ont plusieurs fois exprimé leur plein accord sur cette stratégie.

C'est dans cet esprit que l'association ACCOMPLIR et les Bachiques Bouzouks ont lancé, en partenariat avec la direction des Parcs et Jardins, un programme d'animation intitulé " le Jardin extraordinaire ", qui prévoit notamment un certain nombre de pique-nique, dans un esprit de " repas de quartier ", c'est-à-dire de partage, de convivialité, où les gens parlent, échangent, chantent ensemble, etc.

Mais comment concilier l'organisation de ces fêtes, qui supposent qu'on puisse déboucher quelques bouteilles, avec l'interdiction de consommer de l'alcool sur l'ensemble de la zone ? M. le Commissaire Novaro pense qu'il doit être possible de trouver des solutions au coup par coup. M. le Maire estime que les policiers doivent pouvoir faire la distinction entre une consommation d'alcool à l'occasion d'une fête et la consommation d'alcool qui n'a d'autre but que l'ivresse.

9) Conclusion

M. Le Commissaire Novaro souhaite que le vide juridique soit comblé sur le plan de la Santé publique.

Par ailleurs, il propose lui aussi d'organiser une visite des points de fixation des SDF sur notre quartier, visite qui serait ouverte aux associations, et permettrait d'établir un diagnostic plus précis de la situation.

Mme Vautherin regrette qu'il n'y ait pas davantage de propositions concrètes pour le Contrat local de sécurité ; elle souligne cependant qu'il est déjà très positif que les actions en cours soient poursuivies.